

AVIS RELATIF A LOTO FOOT 8

NOR : FDJJ2014885V

Pour l'évènement LOTO FOOT 8 dont la fin de validation intervient le samedi 4 juillet 2020, il est attribué un gain total minimum de 60 000 euros à partager entre les gagnants du 1^{er} rang de l'évènement LOTO FOOT 8.

En cas d'absence de gagnant au premier rang à l'évènement LOTO FOOT 8 précité, le gain total minimum de 60 000 euros à partager entre les gagnants du 1^{er} rang est augmenté de 20 000 euros pour l'évènement LOTO FOOT 8 qui suit et ainsi de suite en cas d'absence de gagnant au premier rang jusqu'à l'évènement LOTO FOOT 8 arrivant en fin de validation le samedi 25 juillet 2020 inclus.

Si au moins un gagnant au premier rang est déterminé pour un évènement LOTO FOOT 8 avant l'évènement LOTO FOOT 8 arrivant en fin de validation le samedi 25 juillet 2020, le gain total minimum à partager entre les gagnants du 1^{er} rang attribué pour l'évènement LOTO FOOT 8 qui suit est de 60 000 euros et en cas d'absence de gagnant au premier rang, ce montant est augmenté de 20 000 euros pour l'évènement LOTO FOOT 8 qui suit, conformément à la règle précitée jusqu'à l'évènement LOTO FOOT 8 arrivant en fin de validation le samedi 25 juillet 2020 inclus.

Les sommes éventuellement nécessaires sont prélevées sur le Fonds de report LOTO SPORTS, en application de l'article 10.5 du règlement LOTO SPORTS.

Fait le 12 juin 2020,

Par délégation de la présidente-directrice
générale de la Française des jeux

Richard COURTOIS